

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE 24 SEXIES

Rédiger ainsi le début de cet article :

« Au plus tard un an après... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.